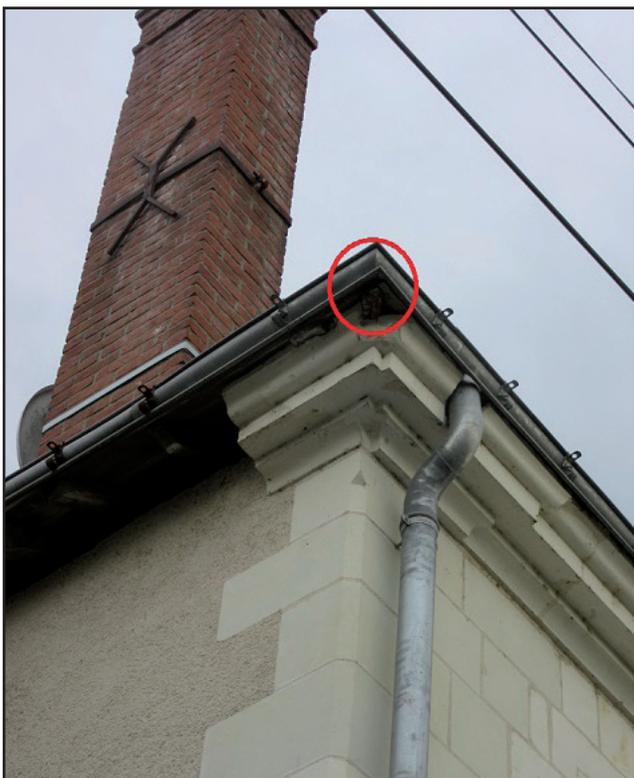


Le Martinet est un oiseau protégé.
Loi du 10 juillet 1976, art L 411-1 et suivants
du code de l'environnement et de l'arrêté
ministériel du 29/10/2009 listent les
Martinets comme oiseaux protégés.
Toute perturbation ou destruction de nids
constitue un délit sanctionné par la loi :
15.000€ d'amende et/ou 1 an de prison.

L'infraction la plus couramment commise est
la destruction des nids à l'occasion de travaux
de rénovations ou d'isolation des façades ou
des toits.



Vous trouverez des informations
concernant la conservation des nids
de Martinets existants ainsi que
des solutions de remplacement à :
sosmartinets.com



Vous pouvez contacter l'association à
www.sosmartinets@gmail.com

**Vous allez procéder à des travaux de
restauration ou faire construire un bâtiment
neuf. Nous attirons votre attention sur les
perturbations que pourraient avoir vos
travaux sur un oiseau méconnu et protégé
qui nous tient à cœur : le Martinet.**

**Nous vous demandons donc de consacrer
quelques minutes à la lecture de cette
plaquette qui vous aidera à prendre
conscience des responsabilités qui sont
les vôtres pour la sauvegarde de cet
oiseau merveilleux.**



Les Martinets sont des oiseaux migrateurs qui
passent leurs vies en vol et ne se posent que pour
nicher dans les petites cavités des bâtiments.

Leur protection n'occasionne pas de dégâts sur
les travaux de rénovation. Ils ne salissent pas les
façades et leurs nids restent très discrets.



Photo Alain Georgy

Les Martinets sont menacés par la disparition de leurs habitats. Depuis l'époque romaine, ils partagent nos maisons se nichant discrètement dans des petites cavités et anfractuosités de celles-ci. Les constructions modernes présentent moins de fissures, et celles des anciens bâtis sont souvent rebouchées lors des rénovations.

Il est très facile d'aider les Martinets. Ils ont seulement besoin d'un espace grand comme une boîte à chaussures avec une entrée de 3 cm par 6 cm et au moins à 4 mètres du sol.

Contactez sosmartinets@gmail.com pour plus d'informations ou visitez le site sosmartinets.com.

Il ne faut pas confondre les Martinets avec les hirondelles qui, elles, construisent leurs nids sur des bâtiments et dans les dépendances.

Le Martinet est un oiseau très utile. Il se nourrit exclusivement d'insectes : mouches, moucheron, moustiques, coléoptères. Il en mange jusqu'à 20.000 par jour.

C'est un oiseau exclusivement aérien. C'est le seul oiseau capable de dormir, boire, lisser ses plumes et même de s'accoupler en volant.

Après leur premier envol, les jeunes vont voler pendant 2 à 4 années avant de se poser pour se reproduire.

Pour chasser les insectes, ils parcourent environ 800 km par jour.

